

SECTION AFFAIRES GENERALES

RAPPORT 01

Rapporteur : Jean-Paul MUNNIER, Maire

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2024.

Le 4 mars 2024 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 27 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Membres présents : **19**

Membres représentés : **6**

Membres excusés : **4**

Membres absents : **0**

Les conseillers présents sont : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.

Etai~~ent~~ représentés :

Mme Majda CHETTAT BENATTABOU

donne pouvoir à M. David LOYSEAU

M. Alain CLÉMENT

donne pouvoir à M. Olivier DALON

Mme Fanny SAUNIER

donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER

Mme Séverine COENART

donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ

Mme Josette NICOLET

donne pouvoir à M. Robert GRILLON

M. Saïd NOUNA

donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON

Etai~~ent~~ excusés :

Mme Jacinthe NUNHOLD

M. Ismaël BOUDJEKADA

M. Laurent VIEILLE

Mme Yasmina TABECHE

Etai~~ent~~ absents :

Néant

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024
2. Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du Conseil Municipal

FINANCES / MARCHES PUBLICS

3. Approbation du compte de gestion 2023
4. Approbation du compte administratif 2023
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023
7. Débat d'Orientations Budgétaires 2024

RESSOURCES HUMAINES

8. Convention de mise à disposition de personnel avec l'association Défi

3

Monsieur le Maire :

Avant de démarrer ce conseil, vous savez tous que Madame Annette DESLOGES est décédée il y a quelques jours, l'enterrement a eu lieu cet après-midi. Annette DESLOGES a été élue pendant plusieurs mandats, adjointe aux affaires sociales, énormément impliquée au CCAS, je vous propose une minute de silence en sa mémoire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 30 janvier 2024

Monsieur le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2023.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024 joint en annexe à la présente délibération.

Vote : Unanimité

2. Information décisions du Maire

Monsieur le Maire :

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises.

Décision du Maire N° 02/2024 du 13/02/2024 visée par la Préfecture le 13/02/2024

Objet : Avenant n°3 au marché d'Extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – lot n°12 Menuiseries Intérieures – Entreprise SAS PERRIN sise ZA de l'Allan – 25600 VIEUX-CHARMONT

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°32/2022 en date du 21 septembre 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 26 septembre 2022 et attribuant le lot n°12 Menuiseries Intérieures du marché de travaux concernant l'extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – à l'entreprise SAS PERRIN sise ZA de l'Allan – 25600 VIEUX-CHARMONT, pour un montant de 16 079,55 € HT (19 295,46 € TTC) ;

Vu la décision n°31/2023 en date du 18 septembre 2023, visée par le contrôle de légalité en date du 18 septembre 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de + 1 189,55 € HT (+ 1 427,46 € TTC) portant le marché à 17 269,10 € HT (20 722,92 € TTC) ;

Vu la décision n°35/2023 en date du 22 décembre 2023, visée par le contrôle de légalité en date du 26 décembre 2023 et validant un avenant financier n°2 d'un montant de + 420,54 € HT (+ 504,65 € TTC) portant le marché à 17 689,64 € HT (21 227,57 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°3 d'un montant de + 230,00 € HT (+ 276,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SAS PERRIN de 17 689,64 € HT (21 227,57 € TTC) à 17 919,64 € HT (21 503,57 € TTC), soit + 11,44 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Décision du Maire N° 03/2024 du 13/02/2024 visée par la Préfecture le 13/02/2024

Objet : Avenant n°2 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°13 Faux plafonds / Cloisons modulaires – Entreprise SAS PLAFOND LAFFOND sise 7 route de Rougemont – 25110 AUTECHAUX

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°15/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°13 Faux plafonds / Cloisons modulaires du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SAS PLAFOND LAFFOND sise 7 route de Rougemont – 25110 AUTECHAUX, pour un montant de 27 816,11 € HT (33 379,33 € TTC) ;

Vu la décision n°15/2023 en date du 6 avril 2023, visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de – 2 932,62 € HT (– 3 519,14 € TTC) portant le marché à 24 883,49 € HT (29 860,19 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché suite à des modifications contraintes de l'aménagement ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

5

1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de – 9 034,15 € HT (– 10 840,98 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SAS PLAFOND LAFFOND de 24 883,49 € HT (29 860,19 € TTC) à 15 849,34 € HT (19 019,21 € TTC), soit – 43,02 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Le Conseil Municipal prend acte des présentes décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire :

On aborde tout de suite le point numéro 3 et tous les points qui vont suivre sont essentiellement financiers.

Monsieur DRIANO :

Monsieur le Maire, concernant l'actualité de la commune, vous avez très certainement remarqué, quand même vous étiez au front si je puis dire, les récents évènements qui ont frappé un établissement scolaire de la Ville. La presse, et vous ce qui est normal, en avez fait état à la radio et à la télévision. Il me semble quand même, peut-être même avant d'aborder l'ordre du jour tel que vous l'avez élaboré, que cela mériterait que le conseil municipal ne soit pas absent de cette situation particulière. Je souhaiterais donc, si vous le voulez bien, avant les différents débats sur les questions suivantes, que l'on ait au moins ne serait-ce que des informations, parce que vous êtes au premier rang pour nous dire un petit peu ce que vous avez à nous dire. Je ne veux pas parler à votre place et puis sur le sujet, s'il peut y avoir des échanges, je me permettrais d'en faire. Je vous propose que l'on aborde ce problème-là.

Monsieur le Maire :

Pas de soucis Christian. Donc, effectivement samedi dernier, j'ai été appelé par une riveraine qui me dit : « il y a du rififi à l'école Daniel Jeanney, j'entends des bruits ». C'était juste avant 17h. Je me suis donc rendu sur place. En arrivant, effectivement j'entendais des bruits. J'ai tout de suite appelé la gendarmerie. J'ai vu une porte ouverte avec une cale. Je suis resté à l'extérieur. En attendant, j'avais appelé Robert GRILLON qui était de permanence pour qu'il vienne aussi sur place. Mais les gamins sont sortis. Soit ils m'ont vu, soit ils ont été avertis car il y avait du bruit, des sifflets.

Il y a eu 5 à 6 jeunes qui sont sortis par la porte, j'étais un peu loin, ils sont sortis à toute vitesse, j'ai 72 ans je n'ai pas pu leur courir après malheureusement. Des jeunes qui me paraissaient entre 10 et 13 ans, assez jeunes, pas très grands. Ils sont partis dans différentes directions. J'ai attendu la gendarmerie parce que je ne savais s'il y en avait d'autres à l'intérieur, je ne savais pas ce qu'il pouvait y avoir. La gendarmerie est arrivée et a fait les constatations d'usage. Il y avait des dégâts énormes dans l'école. Ils sont rentrés dans les classes, parce les portes étaient ouvertes. Ces mêmes portes qui avaient été cassées au mois de septembre et qui venaient tout juste d'être remplacées. Une entreprise était en train de les peindre. Les portes étaient ouvertes pour qu'elles puissent sécher correctement.

Ils ont fait des dégâts assez importants dans toutes les classes, retourné les tables, les chaises, un tableau numérique cassé, un autre est fêlé. Ils ont cassé pas mal de vitres à l'aide d'extincteurs qui ont été percutés, d'autres volés, un vol d'ordinateur, d'autres vols aussi, beaucoup de dégâts, de la gouache sur les murs. Il y a des dégâts très importants également au niveau de la cantine. L'ancienne cantine a été vandalisée, les frigos vidés, etc. Et puis la nouvelle restauration scolaire qui venait d'être fraîchement peinte a été griffée sur les murs avec un petit outil de jardinier à certains endroits, ce qui va demander une reprise. Il y a également une porte qui est complètement cassée et qui venait d'être installée la semaine précédente. Il y a eu pas mal de dégâts, je ne peux pas tout vous lister. Les gendarmes ont pris les empreintes, les traces ADN. L'enquête suit son cours, pour l'instant il n'y a pas de retours sur ce sujet.

J'ai déposé plainte bien sûr. J'ai invité les parents d'élèves sur site lundi à 14h pour qu'ils se rendent compte des dégâts avant que l'on remette tout en ordre. Il y a eu quelques photos de prises par ces personnes, des photos avaient été prises aussi le dimanche qui ont circulé sur Facebook, c'est là que la presse l'a appris. J'ai été appelé à 8h du matin le dimanche. Les événements se sont déroulés le samedi soir, je n'avais pas l'intention d'appeler la presse avant le lundi, voire de ne pas l'appeler du tout. Mais très vite, le journal avait déjà fait un article.

Quand il y a un article sur l'Est Républicain, vous savez, les médias puisent leurs sources sur ce qui est publié. Il y a eu France Bleu derrière et une fois qu'il y a France Bleu, tous les médias s'y mettent. C'est remonté jusqu'à TFI, C-news, BFM etc. Une fois que la marche des médias est en route on ne peut plus l'arrêter.

On a travaillé avec les parents élus, les enseignants (au moins la directrice dans un premier temps), on a fait le nettoyage jeudi, cela a été vite, des parents s'y sont mis. Les services techniques de la Ville ont fait un très gros boulot, changer toutes les vitres, tout remis en ordre pour que les gamins puissent reprendre aujourd'hui. On aurait presque pu faire la rentrée ce matin, mais il y avait des enseignants qui n'avaient pas encore vu leur classe puisque c'était les vacances scolaires. Quand on a rangé, on a tout mis dans des boîtes, ce n'était pas forcément comme la maîtresse le souhaitait. J'ai estimé qu'il fallait une matinée pour cela, mais surtout pour avoir un échange, à la fois avec les enseignants et les parents d'élèves élus. Un temps d'échange pour que chacun puisse exprimer son ressenti parce que nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de consternation, d'incompréhension. J'ai vu des mamans pleurer quand elles ont vu l'état de l'école. Des mamans qui étaient accompagnées de leurs enfants et qui étaient désolées de voir leurs classes retournées comme cela.

On a fait ce temps d'échange en présence de Madame la Sous-Préfète, Madame la rectrice d'académie, le secrétaire du DSDEN et Monsieur le procureur de la république. Chacun s'est exprimé en fonction de sa position. Un débat qui a été très intéressant, très vif, très constructif. On a lancé des bribes d'idées. On sait qu'il faudra sécuriser davantage l'école. On avait déjà commencé à faire des devis pour mettre des caméras devant l'école Daniel Jeanney. On mettra également des caméras à l'intérieur, dans les couloirs je pense, pas dans les classes, et dans les lieux de passage. On va faire en sorte que l'alarme soit plus forte, plus longue. On va faire des aménagements de ce côté-là. Monsieur le procureur a dit que l'enquête pourra aboutir uniquement s'il y a des remontées d'information qui arrivent, maintenant ou plus tard, par les enfants, par les parents, pas oui dire, par les réseaux.

Effectivement, ce sont des gamins de très jeune âge mais on n'est pas sûr, comme cela a duré dans le temps, qu'il n'y ait pas eu un groupe d'enfants plus âgés, puisqu'il y a eu un vol d'ordinateur, d'iPad, et moi, les gamins je ne les ai pas vus avec des trucs dans les mains. Ce qui peut nous faire dire, en réfléchissant, que des plus grands soient déjà entrés par une fenêtre. Comme il y avait des travaux dans la nouvelle restauration scolaire, il y a pu avoir une fenêtre mal fermée, une porte pas fermée à clef, bien qu'on ait dit aux entreprises à maintes reprises de bien vérifier. Encore dernièrement il y avait de la lumière. Voilà donc où nous en sommes. On estime les dégâts à environ 30 000 € et on a déclaré le sinistre à l'assurance. On espère que l'enquête aboutira, que l'on aura quelques arrestations, afin que les parents prennent conscience des choses et que ce soit à eux de payer si leur enfant est reconnu coupable.

M. DRIANO :

C'est toujours la même école ?

M. le Maire :

C'est en effet la même école qui avait déjà été vandalisée au mois de septembre 2023, mais à l'époque c'étaient des plus grands, et la raison était une attaque directe contre le maire. C'était très clair.

M. DRIANO :

Il y a eu des suites, des sanctions ?

M. le Maire :

C'est difficile les enquêtes de ce genre. Sans information de l'un ou de l'autre, tant que l'omerta dure...

M. DRIANO :

En lisant le journal ce matin, on voit qu'à la « zup » à Montbéliard, ce sont des gamins de 15 ans qui jouent avec la police, c'est de ce niveau-là. Ceci dit, des gosses de 10, 12 voir 13 ans, je ne vais pas dire que c'est nouveau, puisque c'est peut-être de l'ordre du déjà vu ailleurs, mais c'est stupéfiant.

M. le Maire :

On est d'accord.

M. DRIANO :

Moi je ne vais pas faire de psychologie à « deux balles », mais la jeunesse qui est ce qu'elle est, dans les milieux où elle évolue, elle est quand même dans une société qui est composée..., alors les parents, les parents bien sûr qu'ils peuvent faire leur boulot. On voit bien que, une bonne partie çà leur échappe.

M. le Maire :

Une toute petite partie. David souhaite intervenir.

M. LOYSEAU :

Pour dire, je suis allé dans l'école, c'est dramatique ce qui s'est passé samedi, il y a une grosse émotion aussi chez les collègues. Je suis passé dans la soirée pour rendre compte aux collègues, sans rentrer trop dans le détail mais juste pour qu'ils aient l'information, pour ne pas qu'ils l'apprennent par la presse.

Pour ce lundi matin, je trouve que c'était bien de faire une prise de conscience aux parents élus, parce que même les mamans quand elles sont venues, elles ont dit : « les photos ne sont pas pareilles. Les gamins font des bêtises, on est au courant ». Là quand elles sont rentrées, aucune n'a dit, et personne dans le quartier non plus : « waouh c'est génial ce qu'on fait les gamins ». Tout le monde était pris, autant dans le coté matériel, que dans le coté symbolique. Et c'est vrai, même dans le quartier on dit : voilà c'est le quartier ! Mais en réalité NON ! D'autant plus que parfois dans le quartier, en termes de valeurs, il y a beaucoup de familles pour qui l'école est une porte de sortie du quartier. Pour beaucoup de familles, c'est extrêmement important et on respecte l'école.

L'idée du respect, moi dans le quartier, en tant qu'enseignant personne ne vient m'expliquer mon travail. Alors que dans d'autres écoles, plus citadines, des parents voulaient m'expliquer les programmes. Non, il y a un grand respect de l'École dans le quartier des Fougères, ce qui sidère d'autant plus les gens.

Ce matin, Madame la sous-préfète citait que dans les quartiers, selon une étude sociologique, c'est 3% de gamins qui posent problème. 3% à l'échelle du quartier des Fougères c'est 6 enfants. En effet il y a 200 adolescents sur le quartier. 194 qui vont extrêmement bien, qui s'en sortent, qui font des études, qui vivent très bien leur scolarité et qui la respectent. Et vous avez 3% qui font ce qui s'est passé. De là à dire forcément, tous les enfants c'est tendu partout...

Effectivement il y avait ces travaux, avec des entreprises qui allaient et venaient. Il y en a qui se disent : « est-ce qu'une entreprise est repassée l'après-midi après que des gens aient mis l'alarme ? Est-ce qu'ils avaient les clés, pas les clés, ont-ils oublié de fermer...? ». Il est vrai que ce chantier de la nouvelle restauration scolaire est un petit peu en dehors de l'école, mais il communique quand même avec une entrée sur l'école. Ça fait beaucoup d'intervenants, il y a les Francas, les agents de la restauration, les collègues, etc. C'est vrai que ce travail de clarification des entrées et sorties, des allers et venues doit être fait, va être fait et clarifié une fois les travaux terminés. Les parents sont très concernés, et il y a nous aussi en termes d'aide, le PRE, l'ADDSEA. Il y a aussi des gens justement pour aider les parents qui seraient dans le besoin. Il y a aussi des choses qui leur sont proposées. Je souhaitais réagir aussi sur les parents, il y a très peu de parents démissionnaires, beaucoup de parents font confiance aux enseignants pour faire réussir leurs enfants.

M. DRIANO :

La commune de Grand-Charmont, comme d'autres, n'est pas une commune riche, voir même une commune pauvre. Dans les communes pauvres, il y a des quartiers qui le sont encore plus. C'est pour cela que je ne partageais pas trop votre lecture, quand vous dites, on a fait, on a fait... Aujourd'hui, je ne vous le mets pas à votre compte, mais le quartier « là-haut », c'est le désert.

M. le Maire :

Vous ne pouvez pas dire ça. Quel désert ?

M. DRIANO :

Le commerce. Vous n'avez plus rien.

M. le Maire :

Vous avez la même chose à Valentigney.

M. DRIANO :

Oui, voilà, oui bien sûr.

M. le Maire :

Dans un quartier comme les Fougères, qui n'est pas un quartier de passage, les commerces ne peuvent être alimentés, il faut vraiment le vouloir pour aller à la boucherie « au-dessus », où aller boire un café, où chez l'épicier. Il faut vraiment le vouloir. Ce n'est pas comme si on traverse Sochaux, il y a 8 boulangeries.

M. DRIANO :

Il n'y a plus rien à Sochaux

M. le Maire :

Si, il y a des boulangeries. Les commerces aux Fougères, on peut faire tout ce que l'on veut, ils n'arrivent à pas vivre de leur travail, cela vivote. Le pharmacien, c'est une pharmacie sociale. S'il n'avait que cela pour vivre, il y a longtemps qu'il serait parti. Heureusement qu'il a sa pharmacie à Besançon.

M. GRILLON :

Par rapport aux commerces, on a quand même fait des aides sur les loyers, comme le faisait remarquer Pascal GAUTHIER.

M. DRIANO :

Je ne dis pas que rien n'est fait, mais cela ne saute pas aux yeux de la société d'une façon générale. Et si l'on rajoute les mesures que prend le gouvernement pour « serrer la vis », que ce soit dans un certain nombre de domaines sociaux, que ce soient les hôpitaux, l'éducation nationale, etc, cela ne va pas améliorer la situation. Tout cela pour protéger ou promouvoir un budget militaire en expansion... Mais vous, le Maire ou les municipalités, vous êtes coincés dans ce système, c'est inextricable, j'en suis conscient.

M. le Maire :

On fait quand même des choses.

M. DRIANO :

Je ne dis pas que rien n'est fait.

M. GRILLON :

Dans toute société il y a aura toujours quelques personnes qui vont avoir des dérives, pour différentes raisons, et qu'est-ce que l'on peut faire pour cela ? Il faudrait que l'on arrive à les identifier, pour derrière, faire une leçon de civisme, leur faire prendre conscience que ce sont des biens collectifs. Essayer de savoir ce qu'ils ont par rapport la société, pour travailler, dialoguer avec eux, mais pour le moment, on ne les a pas identifiées.

M. DRIANO :

La société, elle va dans le mur, et elle y va vite maintenant. Et ce n'est pas anodin tout ça. Une jeunesse qui n'a pas d'idéal, d'espoir, voilà ce que cela donne.

M. le Maire :

La réponse, elle est collective. Ce ne sont pas que les enseignants, tous seuls, qui vont régler le problème. On a notre part à prendre, on fera ce qu'il faut. Les enseignants également, ils vont faire un travail avec les gamins. Il y a quand même de belles choses, il y a des associations de parents très impliqués, comme les « mères'veilleuses » par exemple, qui vont essayer de créer du lien et peut-être atteindre, ce que l'on n'arrive pas à faire, les familles qui sont en réelles difficultés. Une mère toute seule, qui parle tout juste le français, qui a 3 gamins et qui ne sait pas comment faire. Il faut arriver à aider ces gens-là. Il y a tout un maillage qui est fait, ce n'est pas pire qu'ailleurs, c'est sans doute même mieux qu'ailleurs. Je le dis parce que c'est un quartier qui vit bien. Ce matin, les mamans qui étaient là, me disaient : « la vie ici elle est bien, on est bien chez nous ». Les logements ont été rénovés, il y a encore un bâtiment au Normandie qui va être détruit et qui sera remplacé par des maisons en bande où les gens pourront résider dans de bonnes conditions. Tous les vieux bâtiments ont été démolis ou rénovés.

M. CHARLES :

Il y a des aires de jeux suffisantes, j'ai deux filles qui sont allées à l'école là-bas, on n'a jamais eu de soucis.

M. GRILLON :

On a créé l'espace « Toussaint Louverture ».

M. le Maire :

Christian a raison, on sent qu'il y a des choses qui bougent, que l'on s'attaque de plus en plus aux écoles, ce n'est pas entendable.

M. LOYSEAU :

Je voulais revenir sur les enfants pour clore sur le sujet. Il y a une cellule d'écoute de l'Education Nationale qui était là aujourd'hui avec 3 personnes pour recueillir la parole. C'est vrai que nous les enseignants, on s'est concerté plutôt entre nous. Il y a eu une petite dizaine d'enfants qui a demandé à pouvoir discuter, soit en groupe, soit tout seul. On a pu accueillir leur parole. Certains enfants ont mal dormi. Ils ont peur que ce soit un des grands frères qui ait fait des conneries. Ils ont peur car ils se demandent comment ils sont entrés, où pourquoi ils sont entrés ? Les questionnements du CP au CM2 étaient vraiment différents. Il y a eu un temps d'échanges dans chaque classe. Il y aura une boîte aussi dans chaque classe pour que les enfants écrivent ou fassent des dessins en fonction de ce qu'ils veulent, même si c'est anonyme. Aujourd'hui, il y avait des adultes extérieurs à l'école et disponibles pour qu'ils puissent échanger sur ce qu'ils vivaient. En fonction des familles, ces enfants-là sont aussi des « éponges », et je trouve ça chouette que cela puisse se faire. Je pensais que personne ne viendrait, mais il y avait une dizaine d'enfants qui en avait « gros sur la patate » et qui avait besoin d'en parler à des adultes. C'est aussi important pour finaliser tout cela. Des enfants ont fait du mal, mais d'autres souffrent aussi, et que l'on puisse apaiser leurs souffrances est essentiel.

M. le Maire :

C'était aussi à l'intention des enseignants, parce qu'ils ont vécu deux fois de suite la dégradation de leur école. L'équipe enseignante est remarquable à Grand-Charmont. On a la chance d'avoir une équipe stable, investie, créative, franchement, ils font des choses remarquables aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Peut-être plus qu'ailleurs, au moins largement aussi bien qu'ailleurs. Tout le monde ne veut pas aller dans ces quartiers pour s'occuper de ces gamins. Ils avaient besoin peut-être aussi de s'exprimer. On a eu un texte ce matin d'une enseignante qui nous a bien marqué, sur son ressenti. Ce que j'espère, c'est que l'on arrive à en appréhender un ou deux et que l'on trouve les autres. Que cela puisse marquer un peu plus les esprits. Qu'ils se disent : on peut se faire prendre. Maintenant on va mettre des caméras, et s'il faut en mettre partout, on fera un budget caméras, même si cela ne m'enchant pas.

M. DRIANO :

Pour finir, parce qu'on ne va pas passer la soirée là-dessus, j'ai connu Grand-Charmont dans les années 1970. C'étaient les années où des vagues d'immigrés étaient absorbées par le développement de l'industrie automobile. C'était dans les années 70 à 80 que sont venus les marocains. Une petite parenthèse, les marocains, quand ils sont venus, on les a mis au Fort Lachaux. On leur a mis des gardiens Peugeot, des contrats intérimaires, c'était la première fois que l'on voyait ça.

Comme tout se passait bien, ils ont été embauchés, les baraquements sont finalement entrés en désuétude. Moi-même j'ai habité dans l'un d'entre eux, je suis d'origine bretonne et quand j'ai voulu me faire embaucher, je me suis retrouvé là-bas. Il y avait des marocains, des yougoslaves, on est même aller chercher des calabrais, qui ne sont pas restés. À cette époque, des problèmes, je n'en ai pas souvenir. Cette population bossait, s'intégrait. Les couples se formaient, ce n'était pas idyllique, mais on vivait. L'intégration était rapide. Et aujourd'hui, on est dans un marasme, on est en marche arrière alors que vous me dites que cela ne concerne que quelques jeunes individus. C'est pour vous dire que la société n'avance plus et c'est un problème plus général. Mais la zup, vous ouvrez votre journal : « 30 mômes cagoulés qui bataillent avec les forces de l'ordre... ».

M. le Maire :

On marche sur la tête. Après, il y a des événements, il n'y avait pas la drogue en 1970, pas des intérêts comme ça. Le monde change, il ne s'améliore pas. C'était important d'avoir ce temps d'échange. Je n'ai pas la solution. On va avoir des idées, on va travailler ensemble pour avoir des idées. On fera ce que l'on peut en tant que ville.

3. Approbation du compte de gestion 2023

Le rapporteur :

Le trésorier comptable a établi le compte de gestion de l'exercice 2023 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la ville de Grand-Charmont au cours de l'exercice 2023. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera soumis à approbation ensuite.

Il apparait les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2023	Excédent	Déficit
Fonctionnement	+ 846 222,59 €	
Investissement		- 1 340 985,26 €
Solde global		- 494 762,67 €

En intégrant les résultats reportés de l'exercice 2022, les résultats globaux de l'exercice budgétaire 2023 se présentent comme suit :

Résultats globaux au 31.12.2023	Excédent	Déficit
Fonctionnement	+ 1 340 031,02 €	
Investissement		- 651 946,03 €
Solde global	+ 688 084,99 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2023, et récapitulées ci-dessus (dont les résultats, compte tenu des restes à réaliser, seront repris au Budget Primitif 2024), à l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion dressé par le Trésorier comptable pour l'exercice 2023 et déclare que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve.

M. DRIANO :

Ce n'est pas un vote politique ?

M. GRILLON :

Non, purement comptable.

M. GAUTHIER :

Le trésorier comptable tient une comptabilité parallèlement à la nôtre. C'est simplement pour constater qu'on a les mêmes résultats comptables.

M. DRIANO :

C'est à lui que le conseil municipal votait une prime ?

M. GRILLON :

Oui c'était le cas avant, maintenant c'est fini.

Vote : Unanimité

4. Approbation du compte administratif 2023

Le rapporteur :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu la délibération n°314/2023 du conseil municipal du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

Vu la décision n°23/2023 du 15 mai 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu la délibération n°346/2023 du conseil municipal du 11 juillet 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la délibération n°355/2023 du conseil municipal du 4 août 2023 portant adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la décision n°33/2023 du 25 octobre 2023 portant adoption de la décision modificative n°4 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu la délibération n°377/2023 du conseil municipal du 18 décembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°5 du budget primitif 2023 de la ville ;

Vu la décision n°01/2024 du 17 janvier 2024 portant adoption de la décision modificative n°6 du budget primitif 2023 de la ville (Virement de crédits de chapitre à chapitre par fongibilité des crédits) ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable des finances publiques ;

Vu la tenue de la commission finances en date du 1^{er} mars 2024 ;

Considérant que Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières, a été désigné par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 ;

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant que monsieur Jean-Paul MUNNIER, maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte de la présentation du compte administratif 2023 faite par Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières ;
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 et acte les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2023	5 188 777,21 €	6 034 999,80 €
Résultat de l'exercice 2023		+ 846 222,59 €
Excédent 2022 reporté		+ 493 808,43 €
Résultat net cumulé 2023		+ 1 340 031,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2023	2 776 254,78 €	1 435 269,52 €
Résultat de l'exercice 2023	- 1 340 985,26 €	
Excédent 2022 reporté	+ 689 039,23 €	
Résultat brut cumulé 2023	- 651 946,03 €	
Restes à réaliser 2023	170 177,58 €	569 178,08 €
Excédent des restes à réaliser 2023	+ 399 000,50 €	
Résultat net cumulé 2023	252 945,53 €	
RESULTAT NET DE CLOTURE 2023	+1 087 085,49 €	

- Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 170 177,58 € et en recettes pour 569 178,08 €.

Vote : 22 Pour

1 Abstention (M. DRIANO)

Rapport 05 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le rapporteur :

Après avoir examiné le compte administratif 2023, le conseil municipal se doit de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023. Pour mémoire, rappel des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2023 :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2023	846 222,59 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2022	493 808,43 €

RESULTAT A AFFECTER	1 340 031,02 €
----------------------------	-----------------------

Section d'investissement

Déficit d'investissement 2023	- 1 340 985,26 €
Excédent d'investissement reporté 2022	689 039,23 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2023 (déficit) D001	- 651 946,03 €
Solde des restes à réaliser 2023 (excédent)	
399 000,50 €	

BESOIN DE FINANCEMENT	252 945,53 €
------------------------------	---------------------

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 de la manière suivante :

- 1 - Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 252 945,53 € (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- 2 - Affectation complémentaire au financement de la section d'investissement à hauteur de 450 000,00 € (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- 3 - Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de 637 085,49 € (ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté)

Vote : 24 Pour
 1 Abstention (M. DRIANO)

Rapport 06 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2.000 habitants et par des établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, qui sera annexée au compte administratif. Dès lors, en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal de la commune de Grand-Charmont est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

ANNEXE A LA DELIBERATION EN DATE DU 4 MARS 2024

BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES OPERÉES PAR LA COMMUNE DE GRAND-CHARMONT POUR L'ANNÉE 2023

Type de dossier	Type de bien	Vendeur / Acquéreur	Références cadastrales	Désignation sommaire de l'opération	Prix	Délibération du conseil municipal	Date de l'acte authentique	Date du mandat / titre de recette
ACQUISITION	Terrains de voirie et emprises de trottoirs	NEOLIA	Parcelle AR n°100 Surface de 00ha 00a 56ca Parcelle AR n°101 Surface de 00ha 00a 04ca	Régularisations foncières immeubles rue d'Artois	Sans soule	DCM n°192-2021 Du 15/12/2021	29/11/2022	31/12/2023
ACQUISITION	Local	NEOLIA	Local de 68.57 m2 sur parcelle cadastrée AS n°93Surface de 00ha 25a 72ca	Local Neolia sis au 8, Rue de Picardie	42 000 €	DCM n°234-2022 Du 17/05/2022	20/12/2022	19/05/2023
ACQUISITION	Terrain	PMA	Parcelle AC n°106 Surface de 01ha 14a 68ca	Plateau sportif	Euro Symbolique	DCM n°274-2022 Du 15/11/2022	01/12/2023	05/02/2024
ACQUISITION	Terrain	NARDIN/JOLY	Tènement foncier issu des parcelles AO n°163-164-165 Surface de 00ha 08a 37ca	Maîtrise foncière Passage Vallon des Jonchets/ZAC des Jonchets	35 035 €	DCM n°286-2022 Du 20/12/2022	24/05/2023	13/07/2023
ACQUISITION	Terrains de Voiries	SNC La Fontaine Groupe COMMIMO	Parcelle AD n°395 Surface de 00ha 23a 32ca Parcelle AD n°397 Surface de 00ha 00a 23ca Parcelle AD n°398 Surface de 00ha 00a 01ca Parcelle AD n°399 Surface de 00ha 14a 31ca Parcelle AD n°401 Surface de 00ha 00a 27ca	Rétrocession des voiries composant le lotissement « le clos du bois »	A titre gratuit	DCM n°331-2023 Du 02/05/2023		



CESSION	Terrains de voirie	NEOUA	Parcelle AR n°124 Surface de 00ha 00a 38ca Parcelle AR n°125 Surface de 00ha 00a 23ca Parcelle AR n°126 Surface de 00ha 00a 23ca Parcelle AR n°127 Surface de 00ha 00a 22ca Parcelle AR n°128 Surface de 00ha 00a 22ca Parcelle AR n°129 Surface de 00ha 00a 21ca Parcelle AR n°130 Surface de 00ha 00a 21ca Parcelle AR n°131 Surface de 00ha 00a 21ca Parcelle AR n°132 Surface de 00ha 00a 35ca Parcelle AR n°133 Surface de 00ha 00a 36ca Parcelle AR n°134 Surface de 00ha 00a 21ca Parcelle AR n°135 Surface de 00ha 00a 23ca Parcelle AR n°136 Surface de 00ha 00a 21ca Parcelle AR n°137 Surface de 00ha 00a 22ca Parcelle AR n°138 Surface de 00ha 00a 21ca Parcelle AR n°139 Surface de 00ha 00a 22ca Parcelle AR n°140 Surface de 00ha 00a 23ca Parcelle AR n°141 Surface de 00ha 00a 42ca	Régularisations foncières immeubles rue d'Artois	Sans soule	DCM n°192-2021 Du 15/12/2021	29/11/2022	31/12/2023
			Envoyé en préfecture le 06/03/2024 Reçu en préfecture le 06/03/2024 Publié le ID : 025-212502843-20240304-397_2024-DE					
CESSION	Terrain	PMA	Parcelle A n°101 Surface de 00ha 24a 52ca	Construction d'une aire familiale d'accueil des gens du voyage	Euro Symbolique	DCM n°338-2023 Du 27/06/2023	27/02/2024	

M. DRIANO :

Je reviens sur le quartier des Jonchets, il est prévu de faire une liaison entre les deux ?

M. GRILLON :

L'acquisition du terrain a été faite dans ce but.

M. DRIANO :

C'est la voie qui est interrompue qui va se poursuivre ?

M. GRILLON :

Cela va permettre, puisqu'il y a Néolia qui est en cours de construction d'une résidence pour des seniors, plutôt que tout ce trafic reparte sur le circuit actuel avec un afflux de circulation, que les résidents reviennent par le chemin des Lys.

M. le Maire :

Ceux qui iront sur Montbéliard auront plus de facilité à passer par le chemin des Lys, et ceux qui iront à Cora ou vers Bethoncourt, traverseront le quartier des Jonchets. Cela permettra deux solutions.

M. DRIANO :

J'ai entendu parler d'une allée piétonne ?

M. GRILLON :

Ce sera une voirie pour les voitures, tracée sur 2 voies normales avec rétrécissement, un peu comme dans l'avenue Pasteur pour forcer les automobilistes à ralentir.

M. DRIANO :

Je parlais d'un chemin piéton qui rejoindrait..

M. DALON :

Qui poursuivra..

M. GRILLON :

Pour revenir au village.

M. le Maire :

Pour l'instant, ce n'est pas encore acté. Passer par la nouvelle construction, par le côté ? Je l'ai proposé, car c'est du terrain Néolia. Effectivement, les personnes âgées pourraient plus facilement aller chercher leur journal, leur pain plutôt que de faire le grand tour. Dans les beaux jours, on peut passer facilement à pied, il y a une petite porte. Par temps sec, il n'y a pas besoin d'aménagement particulier. Par temps humide, c'est vrai qu'il faudrait un petit aménagement. Pour l'instant, on a proposé cela à Néolia qui ne nous a pas encore répondu. Mais ça peut se faire dans un second temps.

M. GRILLON :

La résidence, ce sera de la location ou de la vente ?

M. DALON :

De la location.

M. GRILLON :

Comme ils sont propriétaires des deux, s'ils veulent faire quelque chose, c'est possible.

M. le Maire :

Ça coûte un peu d'argent s'il faut faire une bande en macadam, mais on l'a suggéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité acte le bilan des opérations immobilières réalisées en 2023 et joint en annexe à la présente délibération.

Vote : Unanimité

Rapport 07 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

M. le Maire :

Avant de céder la parole à Robert GRILLON qui va vous exposer l'ensemble du rapport d'orientations budgétaires pour cette année 2024, je tenais à vous faire part de quelques éléments de contexte importants qui vont peser dans la construction de notre budget primitif 2024. Tout d'abord il me semble important de revenir un instant sur le bilan financier de l'année 2023 qui vient de s'écouler :

- En premier lieu il convient de souligner que l'année 2023 a permis de reconstituer une épargne de gestion de l'ordre de 1 000 000 €, en progression de + 74 % par rapport au niveau de 2022. Cette hausse de l'épargne de gestion est due à la combinaison de 2 facteurs :

- Tout d'abord une hausse de nos recettes de gestion perçues en 2023 de l'ordre de +9,0 %, soit environ + 485 000 € en valeur absolue, essentiellement due à la revalorisation des bases d'imposition de la fiscalité directe locale impulsée par la loi de finances 2023. Ce n'est pas une augmentation de la commune, c'est une augmentation des bases décidée par l'état.
- Et en parallèle, une quasi stabilité de nos dépenses de gestion (+0,8 %) suite à un important travail de rationalisation de ces dernières engagées maintenant depuis plusieurs années, et qu'il conviendra impérativement de poursuivre.

L'analyse rétrospective de cet indicateur d'épargne de gestion permet de mettre en évidence la progression constante de ce dernier sur les trois derniers exercices budgétaires, passant d'environ 416 000 € en 2021 à environ 1 055 000 € en 2023, soit + 153 %. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette reconstitution de capacité d'épargne de la collectivité qui est primordiale afin d'assurer un niveau optimum d'autofinancement de nos programmes d'investissement. Pour autant ces équilibres peuvent demeurer précaires eu égard au contexte socio-économique, il y a des choses que nous ne maîtrisons pas, et il est impératif de ne pas baisser la garde et de continuer dans l'avenir à maîtriser du mieux possible nos dépenses de fonctionnement.

L'analyse du compte administratif 2023 que vous venez d'approuver fait ressortir un excédent net de clôture de l'ordre de 1 087 000 €. Cet excédent qui sera reporté au budget primitif 2024 permettra d'abonder les capacités d'autofinancement de la collectivité nécessaires à l'engagement du programme d'investissement 2024.

Concernant l'exercice 2024, notre budget devra prendre en compte les éléments suivants :

- Tout d'abord les incertitudes pesant sur la potentielle poursuite des effets de la guerre en Ukraine et de ses conséquences en termes économique (inflation, coûts des énergies et des matières premières ...);
- Les incertitudes pesant également sur l'évolution haussière des taux d'intérêt au niveau mondial et européen malgré des projections de ralentissement progressif depuis le début de l'année 2024 ;
- Enfin l'exercice 2024 devra absorber également les incidences financières suivantes au niveau de notre masse salariale :
 - L'impact en année pleine de l'augmentation de + 1,5 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires décidée au 1er juillet 2023 (après une augmentation de + 3,5 % au 1er juillet 2022). On s'en réjouit pour les fonctionnaires ;
 - L'attribution jusqu'à 9 points d'indice majoré supplémentaires aux plus bas salaires intervenus entre janvier 2023 et janvier 2024 ;
 - L'attribution au 1er janvier 2024 de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires ;
 - L'attribution de la prime inflation en janvier 2024 à l'ensemble des agents éligibles décidée par le conseil municipal ;
 - La hausse au 1er janvier 2024 de la cotisation patronale au centre de gestion du Doubs qui passe de 1,96 % à 2,06 %, soit + 5,10 %.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et de l'analyse financière rétrospective de nos budgets de fonctionnement, il apparaît indispensable, comme je le soulignais précédemment, de poursuivre nos efforts de rationalisation et de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de consolider nos ratios d'épargne à un niveau optimum pour assurer un autofinancement nécessaire et suffisant de nos programmes d'investissement futurs.

Tout comme en 2023, l'année 2024 marquera également une continuité dans la mise en œuvre des axes prioritaires définis par l'équipe municipale :

- **La poursuite d'une politique sociale très forte** en direction de tous les publics (enfance, jeunesse, publics jeunes adultes, seniors) et la lutte contre les inégalités et les différentes formes de précarité, au travers d'un maillage territorial et partenarial important (Centre Social, C.C.A.S., communauté éducative, monde associatif...);
- **L'éducation et la jeunesse.** Dans le cadre du prochain contrat de ville, l'accent va être mis sur la réussite éducative, les projets éducatifs, avec un travail sur la parentalité, une meilleure communication sur les réussites. Valoriser les projets positifs dans les quartiers avec par exemple, l'inauguration de l'Espace Toussaint Louverture. Un travail s'est mis en place avec les 16-25 ans qui connaît déjà un grand succès, on entendait dire ce matin qu'il y a déjà une trentaine de jeunes qui les fréquentent régulièrement.;
- **L'accès à la culture et au numérique** (4 thèques, Harmonie municipale, expositions, appel à projet PMA capitale française de la Culture pour lequel notre projet a été retenu parmi les 270 proposés, Établissement Public Numérique, conseiller numérique, création d'un nouveau site internet de la Ville qui est en cours...);
- **La transition écologique** (poursuite de la réhabilitation de l'éclairage public en technologie led, études sur la rénovation énergétique de certains bâtiments communaux, gestion des biodéchets en restauration scolaire, développement des mobilités douces...);
- **La démocratie participative** (conseil citoyen que l'on devra redynamiser avec d'autres partenaires car il est en sommeil actuellement, mais c'est le cas de tous les conseils citoyens des villes environnantes, conseil des sages, rencontres de quartier sur des sujets ponctuels...);
- **La préservation du cadre de vie et de la tranquillité publique** (aires de jeux, parcs urbains, aménagements routiers sécuritaires, vidéosurveillance et vidéo-verbalisation...).

Ainsi, le budget 2024 de la collectivité s'attachera à répondre du mieux possible aux préoccupations de la population charmontaise, tout en intégrant les différentes contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par l'État et la loi de finances 2024. Il sera équilibré sans hausse supplémentaire de la pression fiscale. Je le répète, sans hausse de la pression fiscale. Nous avons reconstitué une épargne et la hausse des impôts n'est pas d'actualité. J'entends dire sur les réseaux sociaux, c'est dommage les personnes concernées ne sont pas là, « il va augmenter les impôts cette année ». C'est hors de question. Dans l'avenir, on ne se sait pas ce qu'il peut se passer, mais la gestion financière très sérieuse qui a été faite sur les années 2022 et 2023 a permis de nous mettre à l'aise et d'éviter ces hausses d'impôts.

Je souhaite enfin aborder notre programme prévisionnel d'investissement 2024, ainsi que notre Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).

Concernant 2024, le budget primitif devrait porter un programme d'investissement d'un peu plus de 2 millions d'euros, axé entre autres sur :

- des restes à réaliser 2023 d'environ 170 000 € ;
- la finalisation des 2 gros projets structurants de notre mandat que sont la réhabilitation de la ferme Kauffmann et l'extension de l'école Daniel Jeanney pour un montant global de l'ordre de 900 000 € ;
- l'engagement des études sur le projet de réhabilitation du groupe scolaire Bataille. On a besoin de faire des rénovations énergétiques et c'est sur ce groupe que l'on va lancer des études ;
- divers travaux sur nos bâtiments communaux et sur la voirie communale.

Le financement de ce programme d'investissement fera appel à la fois à des ressources propres internes (épargne brute, excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA, amortissements...) mais également à des ressources financières externes (subventions et emprunt potentiel si l'on y est obligé, mais ce ne sera pas un emprunt aussi important que ceux des deux années précédentes mais on pourrait peut-être être amenés à faire un petit emprunt cette année).

Enfin concernant les orientations de notre PPI d'ici à 2026, ces dernières restent inchangées et les deux principaux gros programmes que nous souhaitons voir s'engager sont :

- La réhabilitation et la rénovation énergétique du groupe scolaire Bataille ;
- La construction d'un nouveau centre technique municipal.

Voilà, je ne serai pas plus long, et je laisse maintenant la parole à Robert GRILLON qui va vous exposer en détail ces orientations budgétaires 2024.

Le Rapporteur :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3 ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du conseil municipal ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 1^{er} mars 2024 ;

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget ;

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

M. GRILLON :

Ce qui est important de retenir, c'est la CAF. On se rend compte que c'est ça qui fait tout. Si on a une CAF qui est bonne, on peut investir, on a de bons ratios. Pour avoir de la CAF, il faut une bonne gestion, que nos services soient bien gérés. Tout ce travail de rationalisation qu'a organisé le DGS y est pour beaucoup et je tiens à le remercier pour ce travail important.

M. le Maire :

Après on parlera du budget, on va retranscrire ce que l'on vient de dire. On aura des chiffres précis pour l'année lors du conseil du 9 avril prochain. Moi aussi je voulais remercier Robert, le service comptabilité, Monsieur BONGEOT qui est très attentif à nos finances, et l'ensemble des services de la Ville. Tout le monde a mis la main à la pâte pour que nous ayons de bons ratios, une bonne situation même si cette dernière reste quand même très fragile. On est plus confortable qu'il y a 5 ou 6 ans, je pense que l'on est sur la bonne voie.

M. DALON :

Est-ce que je peux rajouter deux chiffres ? Juste pour évoquer les efforts que l'on a faits en matière de consommation énergétique au niveau de l'éclairage public. Tout le monde se demande ce que cela représente. Et bien on a une baisse de 52% entre 2022 et 2023 sur notre consommation en éclairage public.

M. CUGNEZ :

Cela représente quelle somme ?

M. DALON :

Le problème, c'est que le coût de l'électricité a augmenté entre temps. Donc je ne veux pas vous donner les chiffres comparatifs exacts.

M. GRILLON :

52 % de kilowatt/heure en moins.

M. DALON :

C'est quand même énorme. En 2011, on était autour des 500 000 kWh, aujourd'hui on est à 158 000 kWh.

M. GAUTHIER :

Cela tient compte également des coupures de l'éclairage public en période nocturne ?

M. DALON :

Oui, et des investissements qui ont été réalisés pour passer en technologie LED.

M. LOYSEAU :

Cela représente un coût annuel de combien l'éclairage public ?

M. DALON :

Pour cette année environ 32 000 €.

M. GAUTHIER :

Il me semble de mémoire que l'on était aux alentours des 90 000 € à 100 000 € par an auparavant.

M. DALON :

Oui, on a été autour des 100 000 €. En 2020, on était à 58 000 €, aujourd'hui à 32 000 €. En 2022, on était à 20 000€, mais il faut tenir compte de l'augmentation du coût de l'électricité. Ce serait très grave si nous n'avions pas baissé cette consommation.

M. le Maire :

Il faut continuer sur cette voie.

M. DALON :

Sur le gaz et l'électricité, on a baissé de 12 % en moyenne. Il y a aussi la fermeture à la location des salles communales en période hivernale, une meilleure gestion du chauffage, une prise de conscience aussi des utilisateurs.

À l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2024 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Commune ;
- DIT que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Pays de Montbéliard Agglomération dans un délai de quinze jours et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville dans les quinze jours suivants la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- DEMANDE au Maire de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Vote : Unanimité

M. le Maire :

On arrive au dernier point, une question écrite de M. Christian DRIANO. Il va avoir son dossier complet de réponse. Je vais vous relire sa question : « *Au conseil municipal du 18 décembre 2023 vous avez proposé de voter la tarification des services municipaux au 1^{er} janvier 2024. Je souhaiterais recevoir pour la ligne tarification des salles, l'évolution de cette tarification sur les trois années précédant cette dernière délibération. Je souhaiterais également recevoir un tableau de la fréquentation des salles pour la même période de trois ans pour pouvoir me faire une opinion sur l'évolution de leur fréquentation.* »

On a fait un tableau. Si on parle de la salle polyvalente, il faut tenir compte de sa fermeture à la location du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023 et du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024.

En nombre de locations :

- 2021, c'était la période Covid, il n'y a pas eu de réservations.
- En 2022 on a eu 8 locations payantes
- En 2023 il y en a eu 5 payantes. La fermeture était un peu plus longue en 2023.

Sur le CLSH, en nombre de locations payantes, il y en a eu 8 en 2021, 12 en 2022 et 12 en 2023.

On vous donnera le tableau avec le compte rendu parce qu'il y a aussi le nombre de mises à disposition non payantes que l'on a renseignées lorsque nous avons les informations.

Pour le bâtiment 1 salle 2, on en a eu 10 en 2021, 32 en 2022 et 45 en 2023.

Pour le bâtiment 1 salles 3 et 4, on en a eu 6 en 2021, 28 en 2022 et 31 en 2023.

On peut donc noter une progression sur les salles du bâtiment 1, et une stabilité sur le CLSH et la salle polyvalente.

J'espère que l'on a répondu à votre question.

M. DRIANO :

Je vais lire.

Séance levée à 18H55.